

peut se procurer ces marchandises de la mère patrie ou du Canada à meilleur marché que d'aucun de ces États. C'est donc, ce nous semble, notre devoir d'appuyer la demande des intéressés dans la pêche à Terre-Neuve afin d'offrir à la province de Québec l'avantage de fournir à la colonie-sœur, les articles qu'elle peut lui passer si largement et si effectivement.¹

Pêcheries.

Les marchands intéressés dans le commerce avec Terre-Neuve ayant demandé au gouvernement d'édicter certains règlements concernant les douanes, primes, etc., pour contrebalancer la prime récemment accordée par la France à l'encouragement des pêcheries françaises, nous croyons qu'il serait juste et également profitable à ce pays de faire jouir cette colonie et les autres possessions anglaises en Amérique des mêmes avantages qu'on pourrait octroyer aux pêcheries de Terre-Neuve.

Vins, fruits et
huile
d'olive.

Les marchands terre-neuviens sollicitent aussi l'importation de ces articles directement de leurs endroits de production: l'Espagne et le Portugal. Nous, négociants faisant commerce à Québec (ayant maintes fois adressé des pétitions aux lords de la trésorerie) renouvelons donc nos demandes à ce sujet.² Le breuvage ordinaire des habitants du Canada sous le régime français était le vin rouge français.

Les droits prélevés en Angleterre sur les vins français étant excessivement élevés l'on introduisit au Canada le vin rouge de la Catalogne, dont la qualité s'en rapproche le plus, l'importation atteignant le chiffre de deux mille cinq cents à trois mille hogshead annuellement. Les taux exorbitants du fret et les autres frais inhérents au transport de ce vin en Angleterre, au déchargement et au rembarquement pour le Canada égalent presque le prix d'achat et de la douane, le prix coûtant étant seulement de trente à trente-cinq shillings par hogshead et les droits de dix-sept shillings et six pence. Ceci a été et devait être le moyen d'inciter à un commerce frauduleux, par lequel les vins français alimenteront, en une large mesure, la consommation; l'indépendance des États du sud va maintenant favoriser et faciliter ce trafic. En conséquence, nous croyons que, au point de vue des revenus aussi bien que pour l'avantage de cette colonie, il serait bon de permettre l'entrée des vins directement de l'Espagne et du Portugal sur le paiement des mêmes droits qui les frapperaient s'ils étaient exportés de l'Angleterre. Les fruits et l'huile d'olive devraient aussi, à notre avis, s'importer directe-

¹A cette époque, la question des pêcheries et du commerce de Terre-Neuve était l'objet d'une longue et vigoureuse controverse dans la presse et le parlement anglais.

²D'après la politique coloniale contenue dans les Actes de la navigation d'alors, ce commerce restreint, permis avec les étrangers, ne devait pas seulement s'effectuer exclusivement par des bateaux anglais, mais ce trafic devait passer par les ports britanniques et non directement d'un pays étranger aux ports des colonies.